

L'auteur du présent site est conseiller fiscal et juridique depuis de nombreuses années.

Il a notamment collaboré :

- auprès de l'Administration fiscale cantonale genevoise, où il a participé à la mise en place du service des Indépendants, devenant un grand connaisseur des problèmes des professions libérales ainsi que des indépendants ;
- auprès d'Intermandat SA, une importante société fiduciaire vaudoise. En plus de ses mandats fiscaux, il a eu à gérer la liquidation de nombreuses et importantes faillites, ainsi que des audits de sociétés ;
- auprès de PricewaterhouseCoopers SA, où il a eu à traiter un nombre important de dossiers, pour des clients tant suisses qu'internationaux.



Il enseigne la fiscalité, les thèmes traités couvrant l'ensemble des éléments relatifs aux personnes physiques et morales, y compris les Conventions internationales en vue de limiter les doubles impositions.

Il a été l'un des premiers, et des rares, à relever l'illégalité de l'imposition à 100% des rentes viagères dans le canton de Vaud dès 2001, en lieu et place des 40% prévus par la loi d'harmonisation, ce qu'a confirmé le Tribunal fédéral dans un arrêt sans équivoque du 13 février 2004.

Les clients de Fiscal & Legal Conseils sont :

- des personnes suisses et étrangères, résidant en Suisse ou possédant des biens en Suisse, notamment des immeubles,
- ainsi que des entreprises suisses,

ce pour les cantons de Genève et Vaud.

Ces clients ont tous des exigences élevées concernant leurs intérêts. Ils comprennent l'importance du Conseil qui leur est donné en terme de la valeur ajoutée, désirent un service personnalisé, une grande disponibilité, une confidentialité absolue concernant leur dossier, ainsi que la défense de leurs intérêts en matière fiscale.

Les champs d'activité de Fiscal & Legal Conseils s'étendent, notamment :

- à la planification fiscale pour les personnes et sociétés, y compris les problèmes liés aux assurances-vie ainsi qu'à la prévoyance professionnelle ;
- à la planification fiscale relative aux successions et donations ;
- au traitement du dossier jusqu'au stade du contentieux si nécessaire. En effet, du fait de la complexité croissante des lois fiscales, il est de plus en plus fréquent que les prétentions des contribuables et celles des administrations concernées divergent, parfois de manière très importante ;
- à l'établissement de déclarations fiscales ;
- aux expertises juridiques dans les affaires comptables et fiscales ;
- à l'organisation, ainsi qu'à certains mandats spéciaux.